



**Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

## **AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur d'un règlement – Règlement No. 22.12.01.24**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 2 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.12.01.24 modifiant le règlement de construction No. 22.12 afin d'ajuster les dispositions réglementaires suivant l'adoption du règlement No. 24.05

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 août 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : [greffe@stmathieudebeloeil.ca](mailto:greffe@stmathieudebeloeil.ca).

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, **ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.**

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

*23 septembre 2024*

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 22 août 2024, entre 8 h et 17 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2024.

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière